

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

---

**Date de la convocation :** 23/03/2026 L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept mars à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Astrid SEGUIER, Maire.

**Membres en exercice :** 19  
**Présents :** 17  
**Votants :** 19

**Présents :** Pierre ALBERT, Régis ARMENGAUD, Romain ASSEMAT, Alexis BENOIT, Françoise BOURGUES, Roméo CARAYON, Céline CHERRIER, Nathalie DO CARMO, Nathalie GASTOU, Philippe GIRBAS, Frédéric GONCALVES, Marie-Hélène GONTARD, Sylvie MAFFRE, Sophie MASSOT, Jérémy PALAYSI, Gilles SABLAYROLLES, Astrid SEGUIER

**Représentés :** Germain MALPEAU par Jérémy PALAYSI, Valérie SEGUIER par Philippe GIRBAS

**Absents ou excusés :**

**Secrétaire de séance :**

---

**DE\_2026\_028**

### **Objet : Election des Adjointes au Maire**

VU l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités territoriales qui dispose :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjointes sont élues au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Vu la délibération DE\_2026\_027 de ce jour fixant le nombre d'adjoint à cinq.

Madame Le Maire invite les candidats à se faire connaître. Les candidats déclarés sont :

1. Frédéric GONCALVES
2. Sylvie MAFFRE
3. Jérémy PALAYSI
4. Nathalie GASTOU
5. Alexis BENOIT

Au premier tour de scrutin secret, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs : 3
- Bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 9

La liste menée par Frédéric Goncalves a obtenu 16 (seize) voix.

**Sont élus adjoints au Maire :**

- Frédéric GONCALVES
- Sylvie MAFFRE
- Jérémy PALAYSI
- Nathalie GASTOU
- Alexis BENOIT

Fait et délibéré à Lacrouzette le 27 mars 2026,

La secrétaire de séance,



Françoise BOURGUES

Le Maire,



Astrid SEGUIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.